



Une pratique médicale à part entière

Il y a un an, l'exercice de la médecine à distance entrait précisément dans le cadre de la loi. Mais comment passer de l'expérimentation à la pratique ?



La domomédecine

est un concept né des travaux de l'Académie des Technologies. Son objectif : le développement et l'intégration de nouvelles technologies et procédures pour le suivi médical et les soins de patients en autonomie ou en maintien à domicile. Elle se définit comme une médecine de proximité centrée sur le patient avec des exigences de qualité et de progrès médical.

En septembre 2001, la télémédecine entrait dans les annales avec une première mondiale : une patiente hospitalisée à Strasbourg est opérée par le professeur Jacques Marescaux... à New York ! L'intervention sur la vésicule biliaire est réalisée grâce à un robot, commandé par le chirurgien à 7 000 km de la salle d'opération. La prouesse consacre l'image idéalisée de la télémédecine. Mais au-delà des équipements de pointe et des expérimentations réussies, ce n'est pas par ce biais spectaculaire que la médecine à distance investit aujourd'hui notre quotidien. En effet, depuis octobre 2010, à côté de la téléassistance (notamment en chirurgie), d'autres prestations sont désormais inscrites dans la loi : la téléconsultation et la téléexpertise qui permettent à un praticien d'établir un diagnostic ou de donner une prescription à distance et le télésuivi des personnes atteintes de maladies chroniques. En est exclu le téléconseil *via* un site web ou un service téléphonique, exception faite du 15.

instaurées pour la prise en charge des AVC dans la région de Rennes, ou encore pour celle des traumatismes crâniens dans le Nord-Pas-de-Calais en connexion avec les hôpitaux lillois... Avec, à la clé, une solution d'avenir pour assurer en tout point du territoire une équité dans l'accès aux soins.

Côté télésuivi, les dispositifs dédiés au diabète ont déjà pris leurs marques, en Lorraine notamment, pour aider le patient à mieux contrôler sa glycémie. Alors que l'Hôpital européen Georges-Pompidou à Paris fait figure d'exemple avec son système de contrôle à distance de la pression artérielle : le patient prend sa tension à domicile avec un tensiomètre qui expédie automatiquement les données à l'ordinateur du service concerné. Ce dernier les analyse, rédige des comptes rendus, puis les adresse au médecin responsable, et éventuellement déclenche une alarme en cas d'anomalie. L'avènement de la télémédecine, c'est aussi la

Grâce à sa valise de télémédecine, le Pr Bolly pratique un électrocardiogramme dont les résultats seront envoyés au spécialiste.

Dans le cadre de la loi

La loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires), promulguée le 21 juillet 2009, inclut la définition du cadre juridique de la télémédecine. Un décret publié le 19 octobre 2010 donne les modalités de sa mise en œuvre pratique. L'acte de télémédecine (consultation, assistance, suivi, expertise) doit obligatoirement être effectué par un médecin et faire l'objet d'un programme agréé par le ministère de la Santé ou l'Agence régionale de santé. La transmission des données s'effectue selon un protocole établi et sécurisé, et l'acte est inscrit dans le dossier médical du patient.

Le futur quotidien des médecins

En devenant une profession réglementée, la médecine à distance doit s'inscrire dans la pratique quotidienne des médecins. Il faut donc mettre en conformité avec la loi les diverses initiatives expérimentales menées ces dernières années, telles que la « télédialyse », réalisée entre Lannion et Saint-Brieuc *via* visioconférence, les téléexpertises



© GABRIELLE VOINOT / LOOKKAT SCIENCES



© APHP-HEGP-VOISIN/PHANIE

perspective de voir s'étendre et s'améliorer le champ des soins et de l'hospitalisation à domicile pour un meilleur suivi et confort du malade. « C'est toute l'ambition de la "domo-médecine" [9], dont la finalité est la prise en charge globale du patient dans son cadre de vie », relève Francis Lévi (10), cancérologue, et membre fondateur de l'Académie des Technologies.

Maintenir le patient dans son cadre de vie

Dans le cadre du projet européen « In Casa », son équipe expérimente le télésuivi d'une trentaine de patients sous chimiothérapie à domicile. Ceux-ci seront équipés d'un bracelet électronique qui livrera les informations relatives à leur état de santé en temps réel. « L'enjeu est de suivre au quotidien l'effet des traitements et l'évolution de la maladie, sans avoir besoin d'hospitaliser le patient ni de mobiliser à plein temps une équipe médicale. Et c'est aussi une formidable opportunité pour recueillir des données inédites pour la recherche ! » D'autres pays (Italie, Grèce, Angleterre, Espagne,...) participent à l'expérience pour d'autres pathologies (maladies cardiovasculaires et neuro-dégénératives, diabète, rééducation fonctionnelle...) sur au total près de 400 patients. Objectif : établir fin 2012, après analyse des résultats, de véritables modèles « multi-pathologies » de prise en charge des patients à distance. À plus long terme, un projet plus ambitieux encore sera développé en Champagne-Ardenne et en Île-de-France, avec le déploiement d'une plateforme de services de domo-médecine auprès de 10 000 patients.

« Les technologies existent, les projets prennent forme mais il reste des points cruciaux à dénouer pour leur faisabilité », souligne cependant Francis Lévi. Protocoles et organisation des prestations, formation des praticiens,

Consultation médicale entre deux établissements. Réseau TéléGéria, système développé à l'Hôpital européen Georges-Pompidou

3 QUESTIONS À Jacques Lucas

Vice-Président du Conseil national de l'Ordre des médecins, chargé des Systèmes d'information en santé



© CNDM

Science & Santé : La loi tend à faire de la télémédecine un exercice médical précisément défini, mais comment va-t-il s'inscrire dans la pratique ?

Jacques Lucas : C'est tout ce qu'il reste à construire ! La télémédecine dispose aujourd'hui d'un cadre, il est temps de sortir de l'expérimentation.

Nous avons proposé au ministre en charge de la santé, Xavier Bertrand, que des protocoles de pratique de la télémédecine soient rédigés pour chaque spécialité par les conseils professionnels concernés, comme, par exemple, la cardiologie, la radiologie, la dermatologie, l'urologie...

« Il faut que la télémédecine se développe dans le concret des situations »,

S&S : Quid de la rémunération et de la prise en charge de ces actes ?

J.L. : Il faut envisager une rémunération du médecin à l'acte, pour une téléexpertise ou une téléconsultation, et une rémunération pouvant être forfaitisée pour les pratiques de télésuivi de pathologies au long cours. De fait, les organisations professionnelles attendent le retour de l'assurance maladie...

S&S : Se pose aussi la question de la responsabilité...

J.L. : Effectivement, il faut que l'acte médical soit juridiquement encadré pour pouvoir être pris en charge par les assurances. Nous menons pour cela une réflexion avec les assureurs. Comme il s'agit d'une activité médicale à part entière, elle doit être reconnue à l'identique. Toutefois se posent des questions particulières. Prenons le cas d'un médecin dans une maison de santé qui demande la confirmation d'un diagnostic au médecin expert du centre référent. Ce dernier indique une prescription. Le traitement est appliqué en bonne et due forme, et l'état du patient s'aggrave. Qui est responsable ? Le bon sens indique que c'est le médecin qui a prescrit le soin, plus que celui qui l'a exécuté. Il est essentiel de faire évoluer le droit médical pour clarifier ce point, sans attendre des contentieux. Sinon, les établissements de soins et les praticiens seront forcément réticents vis-à-vis de ces pratiques. Il faut que la télémédecine se développe dans le concret des situations !

responsabilité juridique, prise en charge par l'assurance maladie... Il reste encore en effet à déterminer le modèle organisationnel et économique de cette médecine à distance pour en faire une médecine à part entière. ■

Betty Mamane

 www.academie-technologies.fr

Francis Lévi : unité 776 Inserm/Paris 11, Rythmes biologiques et cancers